DÉCLARATION DE LA XVIe ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA COING

« Pour une diplomatie citoyenne francophone au service de la paix, de la démocratie, de la prospérité partagée et de la stabilité durable »

Préambule

Nous, organisations internationales non gouvernementales (OING) et organisations non gouvernementales (ONG) accréditées auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), réunies au sein de la Conférence des OING/ONG (COING) en Assemblée plénière les 28 et 29 septembre 2026 à Cotonou (Bénin) ;

Rappelant que la Charte de la Francophonie d'Antananarivo de 2005 consacre la place institutionnelle indispensable de la société civile au sein de l'espace francophone ;

Nous inscrivant dans l'héritage des textes fondateurs, notamment la Déclaration de Bamako de 2000 sur la démocratie et les libertés, et la Déclaration de Saint-Boniface de 2006 sur la prévention des conflits et la sécurité humaine ;

Considérant les Directives régissant les relations de la Francophonie avec les OING et ONG adoptées à Kigali en 2025 et qui reconnaissent à la COING un rôle de concertation, de contribution et de formulation de recommandations ;

Soulignant que la COING exprime la voix de ses organisations membres et apporte, par leurs expertises sectorielles et leur proximité de terrain, une contribution décisive aux priorités de la Francophonie ;

Prenant acte du thème du XXe Sommet de la Francophonie : *« Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable »* ;

Affirmant qu'une paix durable exige la justice sociale, l'État de droit, la dignité humaine, l'égalité et la participation citoyenne, l'inclusion de toutes les populations, bien au-delà de la seule sécurisation des territoires;

Constatant que la multiplication des crises interconnectées dans l'espace francophone – conflits armés, reculs de la démocratie, des libertés individuelles et des restrictions de l'espace civique, désinformation et crises environnementales et écologiques – frappe d'abord les plus vulnérables mais aussi toutes les populations à travers le monde;

Préoccupées par le fait que les dérèglements climatiques, les catastrophes environnementales et l'érosion de la biodiversité amplifient les vulnérabilités sociales, économiques et territoriales, aggravent les inégalités, fragilisent les moyens de subsistance et peuvent contribuer à l'instabilité et aux déplacements de populations, et qu'ils appellent des réponses fondées sur la justice climatique, l'adaptation, la prévention et la résilience;

Réaffirmant notre attachement à la langue française comme langue partagée de dialogue, d'innovation et de coopération, dans le respect du multilinguisme/plurilinguisme et de la diversité culturelle et linguistique ;

Considérant que la société civile ne se limite pas à un espace de consultation, mais constitue également une force d'action, d'innovation et de contribution indispensable pour traduire les décisions globales en impacts locaux réels pour toutes les communautés francophones.

Déclarons ce qui suit :

I. Réinvestir dans la paix : une urgence et une responsabilité collectives

L'espace francophone est confronté à une accumulation de crises sécuritaires, démocratiques, sociales et environnementales. Ces crises érodent la confiance dans les institutions, fragilisent l'espace civique et touchent de manière disproportionnée les enfants, les jeunes, les femmes, les hommes ainsi que les populations les plus vulnérables.

La paix demeure fondamentalement fragile lorsqu'elle ne s'appuie ni sur la justice sociale et l'égalité, ni sur l'accès universel aux droits essentiels et aux services de base. Elle ne saurait se réduire à de simples arrangements diplomatiques ou sécuritaires : elle exige une démarche globale, préventive et inclusive.

Réinvestir dans la paix, c'est agir sur les causes profondes de l'instabilité, consolider l'État de droit, investir dans l'éducation et la citoyenneté, soutenir l'emploi et l'économie sociale et solidaire, agir sur les changements climatiques et les catastrophes environnementales, préserver les patrimoines culturels, protéger les libertés fondamentales et donner aux acteurs locaux les moyens d'agir concrètement.

II. Faire de la diplomatie citoyenne un levier du bien commun et de l'action francophone

La COING appelle à faire du Sommet de Phnom Penh, en novembre 2026, une étape décisive dans l'affirmation d'une diplomatie francophone, résolument tournée vers le bien commun, la prospérité partagée et une paix durable.

Cette diplomatie doit mobiliser conjointement les États et gouvernements, les parlements, les collectivités territoriales, les acteurs économiques publics et privés, les établissements d'enseignement et de recherche et les organisations de la société civile, afin de faire converger leurs initiatives et leurs ressources au service d'objectifs communs.

Dans cette perspective, la diplomatie citoyenne portée par la COING constitue un levier essentiel de l'action francophone. Fondée sur l'expertise et l'ancrage territorial des OING et ONG accréditées, elle rapproche les décisions institutionnelles des réalités vécues, contribue à prévenir les tensions, soutient le dialogue et la médiation et favorise la circulation des expériences et des solutions entre les sociétés francophones.

Dans un contexte de fragmentation du multilatéralisme et d'érosion de la confiance, la diplomatie citoyenne contribue à rapprocher les peuples, les institutions et les territoires autour des valeurs et des priorités communes de la Francophonie.

Elle ne se substitue ni à l'action des États ni à celle de l'OIF : elle les complète et contribue à renforcer leur ancrage et leur impact auprès des populations.

La COING appelle ainsi à approfondir les mécanismes de consultation et de concertation afin de faire progresser une culture francophone de dialogue, de contribution, de médiation et de responsabilité partagée.

III. Nos priorités à l'attention des Chefs d'État et de gouvernement

Afin de traduire l'ambition de paix, de prospérité partagée et de stabilité durable en orientations politiques fortes, la COING appelle les États et gouvernements membres de l'OIF à agir autour de cinq priorités.

1. Prévenir les crises, défendre la démocratie et restaurer la confiance

Faire de la prévention des crises, de la cohésion sociale, de la protection de l'espace civique, de la protection des populations, notamment les plus vulnérables, et du respect des droits humains des fondements de la paix, de la justice et de la stabilité, en renforçant le dialogue citoyen et la participation effective des femmes, des jeunes et des organisations de la société civile.

2. Investir dans les droits et le bien-être de l'enfant, la jeunesse, l'éducation et la mobilité

Placer les droits et le bien-être de l'enfant, la déclaration de naissance, l'éducation, la formation, la mobilité et l'autonomisation de la jeunesse au cœur des politiques francophones, en veillant à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'inclusion des populations les plus vulnérables.

3. Faire de la culture, des langues et de la créativité des leviers de paix

Faire de la langue française, en dialogue avec les langues nationales et dans le respect de la diversité culturelle et linguistique, un instrument de rapprochement, de transmission, de création et de coopération ; reconnaître la nécessité de renforcer les efforts des États et gouvernements en faveur de l'enseignement formel des langues nationales et de la langue française; valoriser la culture, les droits culturels, les patrimoines et les héritages francophones comme des facteurs de dignité, de cohésion sociale et de paix.

4. Construire une prospérité réellement partagée

Promouvoir une économie inclusive, créatrice d'emplois et d'opportunités, en s'appuyant sur les objectifs de développement durable et sur une souveraineté numérique, notamment pour les jeunes et les femmes; soutenir l'entrepreneuriat, l'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire comme leviers de développement et de cohésion des territoires.

La prospérité ne peut être véritablement partagée que si ses effets sont perceptibles dans la vie des populations.

5. Anticiper les transitions et renforcer la résilience

Faire des transitions écologique et numérique, de l'intelligence artificielle et des transformations démographiques, des enjeux de solidarité et de coopération, en veillant à ce qu'elles renforcent la résilience des sociétés, réduisent les inégalités sociales et demeurent au service des populations.

IV. Nos priorités à l'attention de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

La COING appelle l'Organisation internationale de la Francophonie à consolider, avec les organisations accréditées, un partenariat stratégique, structuré et durable, permettant d'approfondir les mécanismes de concertation, de contribution et d'action collective.

Ce partenariat doit permettre de mieux articuler l'expertise et les contributions de la société civile avec les orientations, la programmation et l'action de l'OIF, selon les domaines concernés et dans le respect des responsabilités institutionnelles de chacune.

À cette fin, la COING invite la Secrétaire générale de la Francophonie à soutenir les priorités suivantes :

1. Consolider la place de la COING dans le dialogue institutionnel francophone

Consolider la Conférence des OING comme cadre collectif de représentation, de concertation et de contribution des OING et ONG accréditées auprès de la Francophonie, conformément à la Charte et aux Directives de 2025, et renforcer sa consultation ainsi que la mobilisation de l'expertise de ses membres, en amont de la formulation des stratégies et programmes de l'OIF, relevant de leurs domaines de compétence.

2. Structurer un dialogue permanent entre la COING et les acteurs de l'écosystème de l'OIF

Renforcer les liens entre la COING, les unités de programme, les opérateurs et les représentations extérieures autour de priorités partagées, afin de rapprocher les expertises de terrain de la programmation et de l'action francophone.

3. Renforcer la prise en compte et le suivi des contributions de la société civile

Renforcer les mécanismes de présentation, d'examen et de suivi des avis, recommandations, rapports et contributions de la COING, afin de favoriser leur articulation avec la programmation de l'OIF et leur traduction, lorsque cela est pertinent, en actions concrètes.
L'enjeu est de consolider une relation régulière et structurée entre la société civile et les institutions de la Francophonie, fondée sur une complémentarité réelle au service des populations et des priorités communes.

V. Nos priorités à l'attention de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et des opérateurs du Sommet

La COING appelle l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et les quatre opérateurs du Sommet – l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5MONDE, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Université Senghor, à renforcer leurs synergies avec la société civile francophone, dans le respect de leurs mandats respectifs et au service des priorités communes de la Francophonie.

À cette fin, la COING retient trois priorités :

1. Renforcer les synergies avec la société civile francophone

Développer un dialogue plus structuré entre la COING, les opérateurs et l'APF afin d'identifier des priorités communes et de mieux mobiliser la complémentarité de leurs réseaux, expertises et capacités d'action.

2. Favoriser des initiatives conjointes à fort impact

Encourager la conception et la mise en œuvre d'initiatives conjointes associant, selon leurs domaines de compétence, les opérateurs, l'APF et les organisations accréditées, afin de transformer les priorités communes en actions concrètes au bénéfice des populations et des territoires.

3. Mutualiser les expertises et valoriser les résultats

Favoriser le partage des connaissances, des expériences, des savoirs endogènes et des bonnes pratiques, renforcer la visibilité des initiatives conjointes et développer une culture commune de l'impact au service des priorités de la Francophonie.

VI. Les priorités d'action de la COING pour 2026-2028

Pour traduire les orientations de la présente Déclaration en résultats concrets, la COING retient quatre priorités d'action pour la période 2026-2028 et s'engage à :

1. Traduire la Déclaration en action

Intégrer les priorités et orientations de la présente Déclaration dans la feuille de route 2026-2028 de la COING, en veillant à leur déclinaison en actions de terrain à fort impact afin de réaliser une francophonie forte et inclusive.

2. Faire de la diplomatie citoyenne un axe transversal de l'action de la COING

Soutenir les initiatives favorisant le dialogue, la médiation et le rapprochement entre les organisations francophones, en complémentarité avec l'action institutionnelle de la Francophonie et dans le respect des mandats de chacun.

3. Mobiliser et mutualiser les ressources et les expertises de la société civile francophone

Renforcer les coopérations et la mise en réseau entre les organisations accréditées.

4. Assurer le suivi, évaluer et rendre compte des résultats

Assurer un suivi transparent de la mise en œuvre de la présente Déclaration et présenter à l'Assemblée plénière de 2028 un bilan consolidé des actions menées et des résultats obtenus.

La présente Déclaration constitue le cadre politique de référence de la contribution de la COING au XXe Sommet de la Francophonie et de son action pour la période 2026-2028.

Fait à Cotonou, le 29 septembre 2026
La Conférence des OING de la Francophonie

oing
Conférence des organisations internationales non gouvernementales de la Francophonie

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie